

PROCES - VERBAL

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE

DU BOUCHET

Séance du 21 Juin 1966

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- M. HUET
- M. MARIETTE
- M. le Docteur MANQUENE
- M. DRAUN
- M. LEBRIS

Chef de Centre, Président.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

- Mlle BLIN
- M. PROVOST
- M. BEAUVILLIERS
- M. JOUIN P.

AUTRES ASSISTANTS

- Docteur VIAL
- M. PACHET
- M. JAIS
- M. FALCOZ-VIGNE
- M. SOURCILLIER
- M. MARTEAU

---:---:---:---

M. HUET ouvre la séance à 10 h 30. Il souhaite la bienvenue au Docteur MANQUENE qu'il est heureux d'accueillir pour la première fois à la C.H.S. du BOUCHET.

Il remarque que les réunions de C.H.S. au BOUCHET sont peu fréquentes : aucune n'a eu lieu en 1965; cela tient au fait que les problèmes de sécurité qui se présentent, sont pratiquement résolus à l'intérieur des Services sur place et dans les moindres délais.

On aborde ensuite les différents points de l'ordre du jour.

I - INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES DANS LES LOCAUX CONTAMINES.

M. BEAUVILLIERS déclare que des entreprises de génie civil et d'électricité ont effectué des travaux de démolition d'un sol au Bt 85, après le départ du groupe de la SERAC, sans que l'on ait procédé à la décontamination préalable des lieux, ni protégé spécialement le personnel d'entreprise. Ce sont les Délégués du Personnel du Centre qui ont donné l'alerte près de l'Ingénieur de Sécurité.

M. MARIETTE reconnaît l'exactitude des faits qui viennent d'être relatés, en dépit des consignes en vigueur, qui visent à assurer au personnel d'entreprise la même protection contre le danger radioactif qu'au personnel C.E.A. Il ne faut toutefois pas exagérer la portée de cet oubli, d'abord parce que le sol en question était peu contaminé, ensuite parce que les choses sont rapidement rentrées dans l'ordre dès que l'alerte a été donnée : le sol a été arrosé, des masques à poussières ont été distribués aux agents exposés aux poussières de béton.

Le Docteur VIAL demande si en l'occurrence les mesures à prendre ne relevaient pas du G.P.R. du Centre; il lui est répondu affirmativement, mais au BOUCHET, le G.P.R. se trouve être sous la responsabilité de l'Ingénieur de Sécurité qui assure par ailleurs les liaisons avec les autres services en matière de protection.

M. BEAUVILLIERS craint que pareille négligence ne se renouvelle à l'occasion de travaux devant être exécutés pendant la période d'arrêt des congés payés.

M. FALCOZ-VIGNE pense au contraire que l'Ingénieur qui assure la permanence est particulièrement bien placé pour veiller au respect des consignes de protection, d'autant plus que les travaux des congés sont programmés; le G.P.R. fixera donc préalablement les précautions à prendre. Les agents des entreprises extérieures seront donc munis de vêtements spéciaux et de masques si cela est nécessaire.

II - PROBLEMES POSES PAR LA MISE EN ROUTE DE L'ATELIER DENITRATION-GRANULATION.

M. HUIT souligne que cet atelier qui a démarré au début de l'année a posé de nombreux problèmes techniques au Service de Fabrication, problèmes qui ont entraîné des soucis en matière de sécurité (émission de poussières d' UO_3 , émission de vapeurs nitreuses). Le G.P.R. a effectué de nombreuses mesures de contamination atmosphérique.

Heureusement ces incidents de démarrage sont en nette régression. L'atelier est doté d'un aspirateur HUGLO; le personnel porte le masque.

La possibilité d'une émission brutale de vapeurs nitreuses est ensuite évoquée, par exemple à l'occasion d'une panne de courant générale. M. FALCOZ-VIGNE répond que ceci a été prévu : en cas de panne électrique affectant cet atelier, le ventilateur véhiculant les vapeurs nitreuses vers les tours d'absorption se trouve, après quelques secondes d'arrêt, alimenté par le circuit de secours.

Des masques à gaz sont déposés en évidence à la dispositions des visiteurs. Cependant la meilleure conduite à tenir selon M. MARINTE, en cas d'émission brutale de vapeurs, consiste encore à évacuer l'atelier sans précipitation, étant donné la proximité des portes de sortie, quitte à revenir après avoir coiffé le masque.

M. BEAUVILLIERS fait remarquer que l'on supporte assez facilement une atmosphère faiblement nitreuse et que le danger n'en est que plus insidieux. Le Docteur VIAL appuie cette remarque et préconise l'utilisation de détecteurs automatiques qui donneraient l'alerte en cas de dépassement de concentration admissible. Il est convenu que M. PACHET enverra une documentation au Service intéressé du BOUCHET concernant ce genre de matériel.

M. JOUIN demande ce qui a été prévu en cas de rupture de conduite dans l'installation d'évaporation de cet atelier. M. MARIETTE répond que les consignes sont les mêmes que dans les autres ateliers, le risque de rupture n'étant pas plus élevé là que dans les autres circuits de nitrate d'uranyle.

III - PROTECTION CONTRE LE BRUIT A L'ATELIER DE MAGNESIOTHERMIE.

La source de bruit réside dans les secoueurs qui tassent les bragues garnissant les creusets. Il s'agit là d'une nuisance dont on était mal informé lorsqu'on a construit l'atelier et qu'il est difficile de corriger après coup.

Toutefois M. FALCOZ-VIGNE indique qu'un crédit est prévu au budget de 1967 pour insonoriser la partie la plus bruyante de l'atelier : un étude sur ce point est en cours.

M. MARIETTE fait état de mesures d'intensité de bruit qu'il a fait exécuter au début de l'année par l'A.P.P.A.V.E. L'analyse par bande de fréquence révèle l'absence d'ultra-sons réputés particulièrement nocifs.

Actuellement le personnel est invité à porter des casques antibruit, la consigne est mal suivie; les agents de cet atelier ont fait part de la difficulté de concilier le port du casque antibruit avec celui du casque antichoc réglementaire. Il y a là un problème auquel M. MARIETTE s'efforce d'apporter une solution en prospectant le marché des appareils de protection individuelle afin de trouver le combiné antichoc - antibruit.

IV - PRECAUTIONS DE SECURITE AU COURS DES OPERATIONS D'ECHANTILLONNAGE.

M. MARIETTE expose les différents types d'échantillonnage manuel pratiqués par le Laboratoire de Contrôle, en distinguant les produits pulvérulents et les liquides.

En ce qui concerne les premiers, il préconise une modification de mode opératoire afin d'éviter l'émission de poussières lors du transfert de l'échantillon de la sonde dans la boîte.

M. BEAUVILLIERS fait en effet remarquer, que si l'opérateur se protège convenablement, il ne se soucie pas suffisamment des agents qui travaillent à proximité du lieu de prélèvement.

En ce qui concerne le nitrate de thorium, M. FALCOZ-VIGNE annonce qu'un progrès sera réalisé prochainement en intégrant la pesée, l'échantillonnage et la fermeture des fûts dans la chaîne de fabrication et en supprimant ainsi ces opérations au magasin.

M. MARIETTE fait part des consignes qui interdisent l'usage du verre, particulièrement des éprouvettes et des béchers, pour les prélèvements de liquides dans les ateliers. Les récipients en polyvinyle et polythène doivent leur être substitués.

V - NOUVELLES TENUES DE TRAVAIL.

M. MARIETTE demande aux représentants du personnel s'ils ont recueilli des critiques au sujet du port de la nouvelle tenue "blouson" dans les ateliers.

M. BEAUVILLIERS répond qu'elle est plus salissante que l'ancien modèle. Certains se plaignent de sa légèreté en hiver, d'autres la trouvent trop "ajustée".

Pour protéger de la salissure inévitable dans certains ateliers, M. MARLETTE recommande le port du tablier; le travail des lingères en sera d'autant soulagé.

Il rappelle en outre que pendant la saison chaude, le port de la veste reste obligatoire au poste de travail, en raison des risques de brûlures et de projections.

Le port de la blouse a été supprimé chez les Contremaîtres par raison de sécurité (vêtement flottant).

VI - STATISTIQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET D'IRRADIATION.

Le Docteur VIAL précise que les statistiques d'irradiation de 1965 ne seront au point qu'au mois d'août. On en fera donc état à la prochaine séance. Des comparaisons pourront être établies portant sur ces dernières années. Mais on peut déjà affirmer que, au BOUCHET, l'irradiation est en régression sensible. M. LEBRIS fait état de statistiques officieuses sur 1965 qui inclinent dans le même sens favorable.

Les statistiques d'accidents avec arrêts dénombrent :

32 accidents en 1965 totalisant 890 jours d'arrêt, d'où :

- Taux de fréquence 3,86
- Taux de gravité 1,07

On note une stabilité dans ces chiffres au cours des dernières années, les accidents de manutention au poste de travail restant les plus nombreux.

...

VII-QUESTIONS DIVERSES.

L'eau potable : M. BEAUVILLIERS fait remarquer qu'elle a un goût désagréable et que les poudres aromatisées actuellement distribuées sont de mauvaise qualité. Il préconise l'installation d'appareils distributeurs de bouteilles de boissons non alcoolisées ou, à tout le moins, la distribution de meilleures poudres.

M. HUET reconnaît le bien fondé de cette réclamation et déclare que l'on peut examiner favorablement les suggestions qui viennent d'être faites.